

Séance Officielle du 29 mars 2011

**DELIBERATION N° 53/2011**

**BUDGET PRIMITIF 2011 – TRAVAUX SUR LES BATIMENTS -**

**LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

**VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

**VU** le rapport « Travaux sur les bâtiments et aides à l'habitat » présenté dans le cadre de l'examen du projet de Budget Primitif 2011 ;

**VU** la demande d'avis sur le projet de Budget Primitif 2011 adressée au Conseil Economique, Social et Culturel le 20 mars 2011 ;

**VU** l'avis de la Commission Mixte réunie le 25 mars 2011 ;

**SUR** le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

**Article 1 : Le Conseil Territorial décide d'inscrire à la section d'investissement du Budget Primitif 2011 au titre du rapport susvisé :**

- 1 115 000 € en crédits de paiement (chapitres 21 et 23 – programme Bâtiments de la Collectivité) dont 270 000 € en couverture de l'autorisation de programme 2010 (chapitre programme 400 : Réhabilitation du bâtiment SPEC) ;
- 30 000 € en crédits de paiement (chapitre 23 – programme Logement AP 2009) ;
- un crédit de fonctionnement de 121 500 € (chapitre 011).

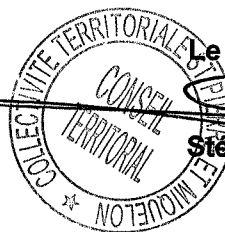
**Adopté**

16 voix pour  
00 voix contre  
00 abstention

Conseillers élus : 19

Conseillers présents : 14

Conseillers votants : 16



Le Président,

Stéphane ARTANO.

Reçu à la Préfecture  
Le ..... 4 AVR. 2011